

Chèr-e collègue,

La CAPA d'accès rétroactif à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017 devait se tenir le 20 mars 2018, dans des conditions très particulières. En l'absence de titulaires du nouveau grade, seuls les élus hors-classe non éligibles pouvaient siéger valablement. Le SNES-FSU n'ayant pas d'élus remplissant ces conditions, bien qu'étant majoritaire dans la CAPA des certifiés, n'a eu d'autre choix que de désigner des experts parmi ses représentants. Profitant de toute évidence de cette situation, l'administration rectorale, malgré la lourdeur de cette opération, et ignorant nos demandes répétées, avait fait le choix très contestable de ne convoquer cette CAPA que sur une demi-journée, dont la première partie a été consacrée à l'accès au corps des certifiés sur liste d'aptitude. Finalement, les élus qui pouvaient valablement siéger (SNALC et FO) n'étant pas présent, la CAPA n'a pas pu se tenir et a été reportée au mercredi 28 mars.

Le document joint au courriel contient les informations concernant votre situation personnelle.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fourni un travail de vérification considérable sur le projet de promotion établi par le rectorat. Les difficultés rencontrées pour la validation des candidatures ont rendu nécessaire la vérification exhaustive des dossiers retenus par l'administration, dans des délais particulièrement serrés, et à partir de documents difficilement utilisables. **Ce travail aurait parfois été impossible, sur la situation de certains collègues, sans les fiches syndicales et autres pièces, qu'il est particulièrement important de nous transmettre pour cette opération.** Il est en effet indispensable d'établir au préalable la situation et la prise en compte par l'administration des droits à promotion de chacun, dans le respect des règles communes nationales organisant l'accès à la classe exceptionnelle.

L'enjeu essentiel de l'accès à la classe exceptionnelle est d'assurer au plus grand nombre le meilleur indice de pension possible. Le rôle des élus a été, en proposant la promotion des collègues les plus proches de la retraite, d'apporter un maximum d'améliorations au projet de l'administration. Le nombre de collègues en classe exceptionnelle étant fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, il convient dès à présent d'organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions. De ce point de vue, les **conditions d'accès à la classe exceptionnelle par la voie n°1** (« vivier n°1 » : missions telles que l'exercice en éducation prioritaire, l'affectation en CPGE, BTS ou dans le supérieur...) sont **inadaptées à la structure de carrière des collègues. Le SNES-FSU exige que soient revues les modalités d'accès à la classe exceptionnelle.**

Le SNES et la FSU agissent depuis de très nombreuses années pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires. Les actions menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions dites « PPCR ». Ont été obtenus une augmentation générale des rémunérations, le dégel en 2016 puis 2017 de la valeur du point d'indice, une accélération des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades (la hors-classe pour tous) et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle (accès à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN ; accès à la hors-échelle B pour les professeurs agrégés). Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières et des salaires.

Accès à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés : la deuxième campagne d'accès à la classe exceptionnelle ouvrira très prochainement. La période de candidature est prévue du 3 au 16 avril 2018. Consultez notre site pour des informations détaillées et actualisées.

Pour suivre l'actualité : www.versailles.snes.edu

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale...

Toutefois, ces mesures inacceptables ne concernent pas la mise en place de la classe exceptionnelle.

Le volume des promotions à la classe exceptionnelle sera porté en sept ans à 10% de l'effectif de chaque corps (ce qui équivaut à plus de 40% des effectifs actuellement en hors-classe). **Le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre**, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe. Née de la revalorisation de 1989, la hors-classe, initialement prévue pour 15% des effectifs, est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 25% de chaque corps : c'est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action dans les CAP.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi.

Grâce à l'action et à l'expertise des élus du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions, les CAP sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration de la gestion des carrières. La transparence y est la règle, l'arbitraire du « mérite » y est combattu avec efficacité. Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU : Julien BEAUSSIER, François BERAL, Laurent BOIRON, Gérald BOUTEILLE, Pascale BOUTET, Marie CHARDONNET, Baptiste EYCHART, Peggy GARDUNO, Jean-François GAY, Arthur GBAGUIDI, Christelle LAMER, Frédéric LESNE, Gabriel LOUIS, Christophe LUCAS, Antonia MAGNANI, Sophie MACHEDA, Marine OCHANDO, Grégoire PERRA, David QUANDALLE, Antoine TARDY, Semya WATBLED

Les experts SNES-FSU ayant siégé en GT et en CAPA : François BERAL, Marie CHARDONNET, Marine OCHANDO, Sophie MACHEDA, Gabriel LOUIS, Maud RUELLE-PERSONNAZ, Hervé CHAUVIN, Frédéric LESNE et Myriam CAUSSE.

Salaires, carrières, conditions de travail, défense des personnels, promotion du service public, pour que l'Éducation nationale redevienne une priorité, renforçons le syndicat, notre outil de défense collective !

ADHÉREZ, FAITES ADHÉRER au SNES-FSU. C'est la voie de l'efficacité pour vous et pour tous.